

Intervention session du 7 février 2009

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

En premier lieu je remercie mesdames et messieurs les maires et Présidents de communautés de communes qui ont bien voulu répondre à notre invitation et qui sont avec nous dans cette salle ce matin, pour une session extraordinaire de notre conseil général dont le seul point à l'ordre du jour est l'examen d'une motion indiquant la position de notre assemblée départementale dans le débat en cours sur l'organisation territoriale de la France.

Comme vous le savez, le Président de la République a chargé une commission présidée par Monsieur Balladur de faire des propositions dans la perspective d'une réforme des collectivités locales. Le travail qui lui est confié comporte en filigrane l'idée développée dans plusieurs enceintes d'une fusion des départements et des régions.

Les Présidents de Conseils Généraux et l'Association des Départements de France ont souhaité être partie prenante de ce débat, d'où l'idée d'organiser le même jour (ou à peu de chose près) un débat dans tous nos conseils généraux qui se traduise par le vote d'une motion à transmettre à la commission Balladur avant que celle-ci ne rende ses conclusions définitives au Président de la République.

Dans le concert des prises de positions et des déclarations, politiques, institutionnelles, sur cette question fondamentale de l'organisation territoriale de notre République, des voix font prévaloir la suppression des départements alors que d'autres veulent réduire leurs domaines d'intervention aux seules compétences légales.

J'ai souhaité que notre collectivité puisse débattre de ces questions au cours de cette session extraordinaire, dédiée, une fois n'est pas coutume, à rappeler le rôle essentiel du département dans ses missions de proximité, de solidarité mais aussi de développement, d'aménagement du territoire et de lutte contre les fractures sociales et territoriales auxquelles nous sommes sans cesse et de plus en plus violemment confrontés.

Les 102 Présidents de Conseils Généraux se sont réunis le 17 décembre dernier pour connaître et débattre des travaux conduits par notre collègue et ami Michel Dinet, Président du Conseil Général de Meurthe et Moselle, depuis le congrès d'Orléans et construire une proposition commune sur ce que pourrait être l'avenir de nos collectivités départementales. Ces travaux ont permis de cibler ce qui était le sentiment commun des présidents de conseils généraux et les positions qui transcendent nos sensibilités politiques et que la réflexion engagée au sein de la commission Balladur devrait prendre en compte :

Nous ne sommes pas hostiles aux réformes, bien au contraire, dans le domaine de la fiscalité locale, de la clarification nécessaire des compétences et surtout dans la répartition bien comprise des rôles et des obligations de chaque niveau d'intervention, nous sommes demandeurs de ces réformes depuis bien longtemps.

En premier lieu, tous les conseils généraux sont conscients que les relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales doivent être révisées, l'autonomie financière des collectivités réellement garantie par une réforme et une redistribution de la fiscalité et les transferts de compétence réellement compensés.

Ensuite, **la clause générale de compétence**, qui permet à une collectivité locale d'intervenir sur d'autres champs que ceux de ses compétences obligatoires doit être impérativement préservée car elle conditionne la mise en œuvre de politiques de solidarité territoriale et est garante de la cohésion sociale des territoires.

Ce point mérite d'être développé pour éclairer nos partenaires sur les conséquences qu'aurait l'impossibilité légale pour le département à agir en dehors de ses compétences obligatoires :

Sans l'intervention du département, quelle solidarité avec le monde rural ? quelle politique de développement local pour les communautés de communes privées du FDT et de l'aide à l'animation ? quelle conséquence que la fin de l'aide départementale aux communes ? plus de DCE, plus de politique de l'eau, plus d'aide au développement économique, plus de soutien à la culture, aux associations sportives....

Dit comme cela je donne l'impression de vous décrire un scénario catastrophe, mais **la suppression de la clause générale de compétence c'est l'interdiction faite au Conseil Général d'intervenir** dans tous ces domaines sur lesquels nous n'avons pas de compétence directe, mais où nous avons développé depuis de très longues années maintenant un partenariat actif avec les communes, communautés de communes, avec le monde associatif avec les acteurs économiques, **ne prenons pas la perspective de la suppression de la clause générale de compétence à la légère !**

Nous sommes convaincus, et ce que je viens de dire plaide en ce sens, que communes, communautés de communes et département forment un **noyau cohérent et complémentaire** pour apporter une réponse de proximité aux besoins de nos concitoyens, améliorer la qualité du service rendu et l'efficacité de la dépense publique sur un territoire.

Le groupe formé par les Régions, l'Etat et l'Europe a une toute autre dimension et vise les grandes politiques d'aménagement du territoire, les réseaux de communication, la structuration politique de l'espace européen.

L'accusation que l'on a essayé de faire porter sur les collectivités locales qui aggraveraient les déficits publics de la nation - alors que leurs dettes représentent 10% de la dette publique locale (dont seulement 2% pour les départements) et qu'elle réalisent 73% de l'investissement public - ne tient pas.

Elle tient d'autant moins que, le plan de relance vient d'en apporter l'éclatante démonstration, les 1000 projets du gouvernement ne verront pas le jour sans l'implication des collectivités locales.

Elles sont aujourd'hui appelées à la rescousse par l'Etat pour contribuer au financement des équipements qu'il projette et qui sont pourtant de sa compétence pleine et entière, un exemple : le Conseil Général de la Nièvre et la Région Bourgogne sont mises à contribution pour financer la déviation de Moiry par la route nationale 7.

Lorsque Monsieur le Préfet annonce dans la presse « 12 millions d'€ apportés à la Nièvre par l'Etat dans le cadre du plan de relance », il oublie tout simplement de présenter **toute** la réalité de cet engagement :

1/ aucun dossier nouveau, simplement la réalisation confirmée en 2009 et 2010 de dossiers sur lesquels nous attendions l'engagement ferme de l'Etat depuis plusieurs années, en ce qui concerne les archives c'est même encore mieux c'est le rétablissement d'un engagement pris par l'Etat et sur lequel il était revenu !

2/ l'Etat apporte 12 millions **MAIS** à condition que les collectivités locales réalisent elles dans le même temps et sur les mêmes dossiers 23 millions d'€ :

**archives départementales** 17 millions d'€ : 2 millions de l'Etat, 15 millions du Département

**déviations de Moiry**, aménagement d'une route nationale compétence 100% Etat, coût d'opération 16 millions, l'Etat inscrit 8 millions et demande aux collectivités locales d'en mettre autant !

**Ce n'est pas le plan de relance de l'Etat, c'est le plan de relance des collectivités locales !**

Mais nous aurons l'occasion de revenir sur cet aspect des choses au cours de notre débat d'orientation budgétaire, vendredi prochain et de mettre ces propositions en perspective avec l'élaboration de notre équilibre budgétaire.

Néanmoins ces exemples démontrent l'intérêt de l'investissement des collectivités locales, y compris en dehors de leurs compétences propres, il serait donc paradoxal de prôner d'un côté la suppression de la clause générale de compétences et de l'autre de faire appel aux financements croisés des départements sur les investissements de l'Etat. Comme le déclarait Monsieur Marini, sénateur UMP et rapporteur de loi de programmation des finances publiques 2009-2010 : « *Les finances locales devront assumer une bonne part des conséquences de la crise : l'investissement local joue un rôle important pour le soutien de l'activité économique en particulier dans la branche du bâtiment et des travaux publics...les communes et les départements vont jouer un rôle d'amortisseur social* »

Pour cet ensemble de raisons, il importe que l'institution départementale soit maintenue et que lui soient donnés les moyens de remplir avec efficacité les missions qui sont les siennes depuis les lois de 1982 : assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les hommes et les territoires.

J'invite maintenant chacun des groupes composant notre assemblée à s'exprimer avant de mettre la motion au débat.